## CONSEIL MUNICIPAL

## DU 5 décembre 2023

### అత్తు

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents: Mme REZEAU Régine, Maire

M. DAGUET Alain, Adjoint, Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée, M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M.DENIS Jason, M.LABARRE Thomas, M.RAGUIN Charles, Mme REZEAU Cindy, Mme VERNAT Virginie

### Absents:

M.BASECQ Samuel, Adjoint, ayant donné procuration à Mme REZEAU Régine, Maire M.CHOLLET Yohan

Date de convocation : 28 novembre 2023 Date d'affichage : 28 novembre 2023

Mme CATHELIN Dominique a été désignée comme secrétaire de séance.



## Ordre du jour:

Approbation du Procès-Verbal du 7 novembre 2023

- 1. Répartition des frais de fonctionnement du RPI 2022-2023
- 2. Budget communal : Décision modificative n°4
- 3. Réalisation d'un emprunt et choix d'un organisme bancaire
- 4. PLU: choix d'un bureau d'étude
- 5. PLU: demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- 6. Travaux de Voirie: demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Indreet-Loire au titre du Fond Départemental de Solidarité Rurale "enveloppe socle"
- 7. Végétalisation du cimetière : demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- 8. Défense Incendie 2024: demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- 9. Syndicat Intercommunal Cavités 37 : Adhésion de la commune d'Esves-le-Moutier

### Décisions du Maire

Don de décors de Noël consenti par la commune de Joué-Lès-Tours Décision négatives relatives au droit de préemption

## <u>Approbation du Procès-verbal du 7 novembre 2023 :</u>

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité



# $\underline{\textit{N° 2023-10-01}}$ : RÉPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RPI 2022-2023

Madame le Maire indique que les frais de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal Esves et Manse sont répartis entre les trois communes qui le composent (Draché, Marcé-sur-Esves et Sepmes) au prorata du nombre d'habitants et du nombre d'élèves de chaque commune au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, conformément à la convention en date du 16 février 2023.

Total des frais de fonctionnement engagés par chacune des communes pour l'année 2022-2023	Sepmes	81 866,24 €	
	Draché	62 217,13 €	
	Marcé sur Esves 41 255,08 €		
TOTAL	185 338,45 €		
Total des frais de fonctionnement dûs par chacune des communes	Sepmes	73 156,01 €	
	Draché	84 091,34 €	
	Marcé sur Esves	28 091,11 €	
TOTAL  Co coloul conduit our mouvements suivents :		185 338,45 €	

Ce calcul conduit aux mouvements suivants :

- la commune de Draché doit la somme de 8 710,23 € à la commune de Sepmes.
- la commune de Draché doit la somme de 13 163,97 € à la commune de Marcé-sur-Esves A titre indicatif le coût par élève scolarisé sur le RPI est de 1 436,73 €. 21 élèves hors commune sont accueillis sur le RPI.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE la participation de la commune de Draché qui s'élève à 8 710,23 € pour l'année scolaire 2022/2023.

## $\underline{N^{\circ} \ 2023-10-02}: BUDGET\ COMMUNAL: DECISION\ MODIFICATIVE\ N^{\circ}4$

Un emprunt de 100 000€ est nécessaire pour réviser le PLU et réaliser les travaux de voirie nécessaires. Afin de contracter cet emprunt auprès d'un organisme bancaire, il est nécessaire d'ouvrir les crédits complémentaires au budget communal.

Par conséquent, Madame le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au budget communal :

### **INVESTISSEMENT:**

Recettes:

Art 1641: +87 010,13€ Art 1321 -43 665,60€

Dépenses:

Opération 105- art 2188 : +43 344,53€

### **FONCTIONNEMENT:**

Dépenses :

Chapitre 014- art 7391111 : +100 Chapitre 011 art 60624 : -100

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACCEPTE les décisions modificatives ci-dessus au budget principal.

## <u>N° 2023-10-03</u> RÉALISATION D'UN EMPRUNT ET CHOIX D'UN ORGANISME BANCAIRE

Madame le Maire informe le conseil municipal que pour faire face aux dépenses d'investissement et notamment au financement de la révision du PLU, il est nécessaire de recourir à un emprunt.

Quatre organismes ont été consultés pour un prêt de 100 000 € remboursement à taux constant sur une durée de 10 ou 15 ans.

La Caisse Epargne et le Crédit Agricole sont les seuls à avoir fait une offre :

	DURÉE	PÉRIODICITÉ	TAUX	Annuité	FRAIS DE DOSSIER minimum	COUT DE L'EMPRUNT
CAISSE	10 ans	Trimestrielle	4.92%	12 721.08€	- 100 €	27 210.80€
	15 ans	Trimestrielle	5.16%	9 617.04€		44 255.60€
CREDIT AGRICOLE	10 ans	Annuelle	5,21%	13 082,86€	- 150€	30 828.60€
	15 ans	Annuelle	5,38%	9 883,27€		48 249.05€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

*RETIENT* la proposition de financement de l'organisme financier suivant :

Caisse Epargne

Prêt à taux fixe

Montant : 100 000 €

Durée: 10 ans

Périodicité: trimestrielle

Taux fixe : 4.92% Frais d'étude : 100€

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet emprunt.

### N°2023-10-04: PLU: CHOIX D'UN BUREAU D'ÉTUDES

Vu la délibération en date du 04 juillet 2023, portant prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Vu le groupement de commandes constitué et composé des communes de La Chapelle Blanche Saint Martin, de Le Louroux et de Sepmes.

M.DAGUET informe que conformément au code des marchés publics une consultation a été lancée le 2 octobre avec une date limite de réception des offres fixée au 31 octobre 2023 à 12h00

3 bureaux d'études ont répondu à l'appel d'offres : Parenthèses Urbaine, Scale et Auddice Val de Loire.

Après analyse des offres, avec l'aide de l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités), la commission d'appel d'offres a retenu deux bureaux d'études: SCALE et AUDDICE. M.DAGUET indique que la commission a décidé de recevoir en audition ces deux bureaux d'études le jeudi 23 novembre 2023.

Suite à cette audition, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir le bureau d'études SCALE.

L'offre de ce dernier s'élève pour les études concernant l'élaboration du PLU à 43 450€ HT soit 52 140€ TTC pour la commune de Sepmes.

M.DAGUET propose de créer un groupe de travail composé d'élus volontaires pour suivre l'avancée du PLU.

Après avoir entendu le rapport de M.DAGUET, Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Le Conseil Municipal:

*ENTERINE* le choix de la commission d'appel d'offres, soit le Bureau d'Etudes SCALE pour procéder à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Sepmes.

AUTORISE le Maire à signer tous les marchés et documents correspondants.

*DÉCIDE* de créer un groupe de travail pour le suivi du PLU constitué de M.BARILLET, M.RAGUIN, M.DAGUET et Mme REZEAU, Maire.

## <u>N°2023-10-05</u>: PLU : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Vu la délibération n°2023-06-03 portant lancement de la procédure de périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques,

Vu la Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire présentée par le bureau d'étude SCALE,

Madame le Maire propose de solliciter une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 50%.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

*SOLLICITE* une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles selon le plan de financement ci-dessous:

Etude du Périmètre Délimité des Abords 4 400€

Subvention DRAC 2 200€ Autofinancement 2 200€

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document à intervenir

# <u>N°2023-10-06</u>: TRAVAUX DE VOIRIE: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE AU TITRE DU FOND DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ RURALE "ENVELOPPE SOCLE"

Madame le Maire propose de solliciter une subvention du Conseil Départemental dans le cadre des Fonds Départementaux de Solidarité Rurale pour des travaux de voirie.

M.DAGUET, Adjoint, annonce que les travaux sont estimés à 21 854 € HT.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M.DAGUET, Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

*SOLLICITE* une subvention dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale, selon le plan de financement ci-dessous:

Travaux de voirie : 21 854 € HT

FDSR enveloppe «socle» : 7 295€ Autofinancement: 14 559 €

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024

*AUTORISE* Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

# <u>N°2023-10-07</u>: VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Depuis l'arrêt de l'utilisation des pesticides, l'entretien du cimetière prend beaucoup de temps aux équipes techniques. Il est nécessaire de trouver une solution respectueuse de l'environnement et ne mobilisant pas trop de temps des agents, les préservant des Troubles Musculo Squelettiques.

Ainsi la végétalisation du cimetière permettrait de maintenir une accessibilité optimale des sites, de réduire l'impact « îlot de chaleur » d'un espace totalement minéral.

Après rencontre des élus et agents de la commune de Paulmy qui ont opté il y a plus de deux ans pour la végétalisation de leur cimetière, Madame le Maire propose de lancer l'opération sur la commune de Sepmes en 2024.

Le projet consiste à éradiquer, dans un premier temps, les adventices du cimetière avec un désherbant naturel autorisé puis d'implanter une « herbe » de la famille des graminées, fleurir les pieds de mur et installer des plantes grasses (sédum) entre les tombes.

Le projet est estimé au total à environ 6700€.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40%"

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention au titre de la D.E.T.R., selon le plan de financement ci-dessous :

Végétalisation du cimetière 6 700 € H.T.

D.E.T.R. 40% 2 680 € Autofinancement 4 020 €

*DIT* que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

AUTORISE Mme le Maire, à signer tout document à intervenir

Cette opération de végétalisation permettrait une valorisation paysagère de cet espace de recueillement dans le respect des lieux.

## <u>N°2023-10-08:</u> DEFENSE INCENDIE 2024: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

M.DAGUET, Adjoint, rappelle que plusieurs citernes souples de réserve incendie ont été installées sur la commune depuis 2020. Cependant, plusieurs hameaux sont toujours en défaut du point de vue de la défense incendie bloquant l'instruction des autorisations d'urbanisme.

M.DAGUET rappelle que la défense extérieure contre l'incendie est de la responsabilité de la commune. Aussi, une citerne souple de réserve incendie pourrait être installée au lieu-dit "Beauregard". L'avis du SDIS a été sollicité pour valider l'emplacement.

En conséquence, M.DAGUET, Adjoint au Maire, propose de solliciter une subvention au titre de la DETR 2024 pour réaliser ces travaux.

M.DAGUET annonce au conseil que les travaux liés à la défense sont estimés à 3 776,03 € HT pouvant être subventionnés à hauteur de 60% pour les communes de moins de 1000 habitants pour l'année 2024:

1 Bâche : 2 956,03 € HT

Matériel pour réalisation de la plateforme : 820€ (géotextile)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M.DAGUET, Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*SOLLICITE* une subvention au titre de la D.E.T.R., selon le plan de financement ci-dessous : Equipement défense incendie  $3776 \in H.T$ .

D.E.T.R. 60% 2266 € Autofinancement 1510 €

*DIT* que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024. *AUTORISE* Mme le Maire, à signer tout document à intervenir

# <u>N°2023-10-09 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL CAVITES 37: ADHÉSION DE LA COMMUNE D'ESVES LE MOUTIER</u>

Le Comité Syndical des Cavités 37 a accepté lors de sa séance du 25 octobre 2023, l'adhésion de la commune d'Esves-le-Moutier,

En application de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune adhérente au Syndicat Intercommunal Cavités 37 doit se prononcer sur ces décisions.

Le Conseil Municipal : Après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE l'adhésion de la commune d'Esves-le-Moutier au Syndicat Intercommunal « Cavités 37 »

## Décisions du Maire

2023-10-01DM : Décisions négatives relatives au droit de préemption: Déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles cadastrées D556 sise 56 rue de la République et D557 sise Les Varennes

2023-10-02DM : Don décors de Noël par la commune de Joué les tours

Acceptation de dons de décors de Noël consentie à titre gracieux par la commune de Joué-Lès-Tours

## Questions diverses

### ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

<u>Décorations de Noël:</u> Le sapin de Noël a été installé le 1er décembre et les décorations de Noël seront mises en place progressivement tout au long de la semaine. Mme BILLY informe que M. BASECQ demandera un devis à la société INEO pour l'installation de prises supplémentaires afin de brancher les nouvelles décorations de Noël offertes par la commune de Joué-lès-Tours. Mme BILLY fait part du souhait des membres du comité des fêtes de remettre les traversées de rue. Madame le Maire indique que le déplacement de la nacelle pour l'installation de ces luminaires est très onéreux.

<u>Participation citoyenne</u>: Une réunion publique s'est tenue le 27 novembre en présence du Maréchal des Logis Chef ROUGIER pour présenter le dispositif de participation citoyenne. Cependant les administrés n'étaient pas au rendez-vous. Madame le Maire propose d'étudier le dispositif avec quelques volontaires dans un premier temps.

### **VIE SCOLAIRE**

<u>Charte des ATSEM:</u> Madame le Maire indique que le travail réalisé cet été avec les ATSEM, Virginie VERNAT, conseillère et Mélodie GAILLAUD, Secrétaire de mairie a été présenté aux enseignantes en présence de Mme LARGE, Inspectrice. Le document sera prochainement diffusé aux services concernés.

<u>Projet Educatif Territorial:</u> Une réunion a eu lieu jeudi 30 novembre pour établir un état des lieux du territoire. Cette réunion était animée par Eloïse BREIL, du service Enfance Jeunesse de la communauté de communes Loches Sud Touraine. Quelques associations étaient présentes mais peu d'élus.

### **VIE ASSOCIATIVE:**

<u>Association Mémoire et Patrimoine en Ligueillois :</u> Madame le Maire indique avoir rencontré les représentants de l'association, M.UNGER et M. GALLISSON. Leurs actions ont pour but de préserver et restaurer le patrimoine architectural, le patrimoine religieux, le patrimoine historique, ou encore le patrimoine agricole. Leur atelier se situe à Ligueil. Ils peuvent

également numériser d'anciens documents ou de vieilles photos. L'association peut aussi répondre aux demandes des particuliers pour valoriser leur patrimoine (ex: vieux outils).

L'association organise les journées du Patrimoine à Ligueil. En 2024, le thème sera la laiterie de Ligueil, mais si plusieurs communes adhèrent à l'association, il pourrait être mis en place un thème commun avec fil conducteur.

Madame le Maire propose que M.DECHENE soit référent pour la commune.

<u>Sainte Barbe</u>: La dernière cérémonie de la Sainte Barbe du Centre de Première Intervention de Sepmes s'est déroulée le 3 décembre. Le bâtiment sera restitué à la fin du mois de décembre mais les pompiers souhaitent garder l'accès à l'étage du bâtiment. L'Agence Départemental d'Aides aux Collectivités viendra en mairie le 9 janvier pour étudier le devenir possible du bâtiment. La commune pourrait bénéficier en fonction des projets de l'enveloppe "village d'avenir".

<u>CRACC Tennis</u>: Lors de l'assemblée générale de l'association de tennis, les membres ont remercié le conseil municipal pour la réfection des travaux réalisés même s'ils observent des manquements de la part de l'entreprise retenue en termes de qualité.

L'association a également proposé d'associer le tournoi officiel de tennis du 14 juillet à un tournoi de pétanque. Enfin, des joueurs de tennis participeront à la journée des olympiades organisée le 17 juin 2024.

### **SOLIDARITÉ:**

<u>Banquet des aînés:</u> Mme CATHELIN indique qu'environ 40 personnes ont participé au banquet du 11 novembre. Le banquet accompagné musicalement cette année par l'association "Tous en Chœur" a été apprécié. Des ballotins de chocolats seront distribués aux aînés de plus de 90 ans juste avant Noël.

<u>Collecte Croix Rouge</u>: Mme CATHELIN annonce que la collecte en faveur de la Croix Rouge s'est terminée le 30 novembre. Il y a eu un peu moins de dons déposés cette année.

<u>Boîtes « Noël »</u>: Mme CATHELIN déclare que 7 boîtes de noël déposées par les administrés de Sepmes partiront au CIAS en faveur des personnes les plus démunies, et remercie les généreux donateurs.

### **COMMUNICATION:**

<u>Bulletin Municipal:</u> Une première relecture a été faite. Il reste à valider les dates des prochaines manifestations. Le bulletin devrait être distribué prochainement.

### **DIVERS**

Congrès des Maires: Le Congrès des Maires s'est déroulé le 29 novembre en présence notamment de Dominique FAURE, Ministre déléguée chargée des Collectivités Territoriales. Plusieurs entreprises étaient présentes dont la société Toshiba pour présentation des bornes interactives (totem extérieur) en remplacement des tableaux d'affichage. Une journée de présentation sera organisée en janvier à la Celle Saint Avant. Madame le Maire indique consulter plusieurs entreprises concurrentes pour étudier les offres. Un tel équipement permettrait de répondre aux obligations de diffusion des informations légales.

<u>Fermeture des services municipaux</u>: le secrétariat de Mairie sera fermé du samedi 23 décembre au mardi 26 décembre inclus et du samedi 30 décembre au mardi 2 janvier 2024. L'Agence Postale Communale sera fermée mardi 26 décembre ainsi que du 2 janvier au 6 janvier 2024 inclus.

### VIE CULTURELLE

<u>Animation bibliothèque</u>: Mme Cindy REZEAU indique que la Ligue de Protection des Oiseaux est intervenue auprès des enfants à partir de 3 ans le 29 novembre dans le jardin du presbytère pour écouter le chant des oiseaux du territoire. Une partie de l'animation s'est déroulée au sein de la bibliothèque.

<u>Atelier cartes de Noël</u> : l'atelier du 25 novembre a été une vraie réussite. Beaucoup d'enfants ont participé cette année.

<u>Exposition photos</u>: Mme Cindy REZEAU rappelle qu'une exposition des photos de M.Gilles DEBRUYN se tient actuellement à la bibliothèque, et ce jusqu'au 3 janvier 2024.

<u>Accueil d'auteurs</u>: 3 auteurs étaient présents le 2 décembre dans le cadre des rencontres littéraires organisées par les bénévoles de la bibliothèque : Josepha Juillet, Jean-Claude Bonnaud, Rodolphe Martin.

### URBANISME ET RURALITÉ

<u>Camping-Car Park</u>: M.DAGUET rappelle que les camping-cars qui stationnent sur l'aire par mauvais temps s'embourbent. Aussi, il indique avoir demandé un devis pour sécuriser des emplacements. Deux types de matériaux sont proposés : panneaux PVC ou dalle gazon béton. Pour la pérennité du site, il est préférable d'opter pour des dalles gazon béton. Le montant est estimé à environ 1300€ HT.

<u>Voirie signalisation</u>: M.DAGUET informe avoir reçu l'estimation de la signalisation pour les travaux 2024. Sont chiffrés et proposés :

La réfection de plusieurs passage piétons, les « dents de requin » des ralentisseurs, des signalisations de limitation de vitesse au sol notamment pour la route des côteaux afin de faire ralentir les automobilistes.

Le commercial propose également pour la rue des Rigaudières un panneau sens interdit sauf résidents. Mme Vernat se questionne sur la différence avec l'appellation « sauf riverains ».

M. BARILLET propose plutôt de mettre la rue en sens unique en descendant vers le centre bourg et l'autoriser uniquement aux riverains dans l'autre sens.

Madame le Maire indique qu'elle contactera l'ADAC pour étudier les solutions qui peuvent être envisagées.

Soirée territoire vélos: La communauté de communes a organisé ce jour une soirée consacrée au Tourisme à Vélo afin d'entériner sa labellisation Territoire Vélo par la Fédération française de Cyclotourisme. La Loire à vélo c'est presque 2 millions de personnes chaque année et ce nombre est en augmentation constante. La majorité des cyclistes sont français. Le nombre de camping caristes est lui aussi en augmentation +14%. On compte environ ¼ de vélos électriques à ce jour.

Madame le Maire ajoute que les circuits de randonnées viennent d'être édités. La communauté de communes proposera des thématiques en fonction des circuits.

# <u>Agenda</u>

9 décembre: Marché de Noël Espace République (annulé)

9 décembre: Téléthon vente de crêpes 12h30

11 décembre: rencontre avec Mme LARGE, inspectrice de circonscription

13 décembre: Réunion de préparation de la journée des Olympiades

20 décembre: Repas du personnel et bénévoles de la bibliothèque

20 décembre: Présentation du Projet de Territoire à 19h à LOCHES.

21 décembre : Atelier numérique « arnaques du net » de 18h à 19h30 à la salle des fêtes de Sepmes

6 janvier : Cérémonie des Vœux à 11h00 avec remise du prix « octobre rose »

Prochain conseil municipal le 9 janvier 2024.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 h 30